

# **Compte-rendu du Conseil Municipal**

## **Séance du mercredi 1<sup>er</sup> octobre 2014**

### **Présents :**

F.Dalongeville, V. Joly, S. Derriche, D. Herbain, Y. Herbain, A. Martin, F. Mommelé, G. Kersemaker,  
N. Lemoine, P. Lamoureux, Laurent Desmet; Sylviane Mierlot ; Francis Meunier ; Laurence Cohen Carraud .

**Excusés :** Jean-Paul Nuyttens donne pouvoir à Fabrice Dalongeville.

### **Date de convocation du Conseil Municipal : 26/09/2014**

Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN

Le maire demande aux membres du conseil municipal de respecter une minute de silence en mémoire de Hervé Gourdel, notre compatriote, guide de haute montagne, décapité par des fanatiques religieux.

Le maire fait ajouter à l'ordre du jour le point « Opération voisins vigilants ». Il donne la parole à Patrick Lamoureux, adjoint en charge du dossier.

### **1. Opération Voisins vigilants.**

Patrick Lamoureux rappelle les circonstances qui ont amené le conseil à réfléchir à mettre en place le dispositif « Voisins vigilants ». Il donne la parole au Lieutenant Pascal Voisin, Commandant de la communauté de brigades de Crépy/Betz, qui détaille les objectifs de cette opération. A l'issue de la présentation, le maire propose au conseil de mettre à l'ordre du jour d'un prochain conseil la décision de mettre en place dans la commune ce dispositif.

### **2. Délibération en faveur de l'intervention de l'EPFLO pour un projet lié au logement.**

Le maire explique au conseil que des parcelles de terrains sont en vente rue Pomponne. D'une part, quatre terrains à bâtir seront progressivement commercialisés par les propriétaires et ayant droit. Ils sont situés côté champs de la rue. Ces terrains ne sont pas concernés par le projet en question dans la délibération.

En face, les parcelles cadastrées F317, 542, 679 et 905 constituent d'autre part une opportunité en vue de la réalisation d'une dizaine de logements locatifs (T2, T3 et T4 financés PLUS PLAI&PLS). Ce projet serait porté par l'Etablissement Public Foncier de l'Oise (EPFLO) - auquel la commune est déjà adhérente - pour le compte de l'Opac de l'Oise.

Il s'agit de développer une offre diversifiée de logements répondant à l'évolution démographique, notamment en permettant à de jeunes ménages d'entamer un parcours résidentiel à Auger, ainsi qu'à des personnes âgées d'accéder à un logement plus adapté à leurs besoins. Le maire précise que trois logements en rez-de-chaussée leur seraient ainsi réservés.

Après débat, le conseil municipale approuve à l'unanimité :

- le projet présenté par l'Opac de l'Oise visant à développer un programme d'une dizaine de logements locatifs financés PLUS PLAI et PLS.
- autorise, sur le territoire communal, l'intervention de l'EPFLO, dont la commune est membre, en vue de l'acquisition dans la limite maximum de la valeur à estimer par France Domaine, au nom et pour le compte de l'Opac de l'Oise, parcelles cadastrées section F317, 542, 679&905 sises rue Pomponne d'une contenance approximative de 1 973 m2.

### **3. Délibération projet de Sage révisé du bassin versant de l'Automne.**

Le maire indique que le projet de Sage révisé est le fruit d'une long processus d'élaboration. Il a déjà donné lieu à un vote le 25 mars 2014. Il donne lieu à présent à un vote dans chaque conseil municipal des communes membres.

Après délibération, le conseil municipal adopte à l'unanimité la révision du Sage Automne.

### **4. Point Assainissement. Adhésion à l'ADTO.**

Le maire indique qu'une réunion de travail sur l'assainissement a été faite avec l'Agence de Développement des Territoires de l'Oise. C'est cet organisme qui nous aidera à monter les dossiers d'appel d'offre pour la réalisation des deux dernières études en vue de la réalisation des travaux. Au sein de l'ADTO, c'est particulièrement Marie-Anne Desjardins, qui a supervisé les études du BAC du syndicat des eaux d'Auger, qui sera en charge de notre dossier

Pour bénéficier de leur service, la commune doit adhérer à l'ADTO qui, en synthèse, reprend une partie des compétences des services de l'Etat (DTE, ex DDA)..

Le coût annuel est de 1 euro par habitant. Nous devons aussi prendre une action de 50 euros.

#### **Délibération :**

L'assemblée générale constitutive de la Société Publique Locale « Assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise (ADTO) » a adopté les statuts et a procédé à l'élection des membres du conseil d'administration et du bureau.

Le siège de l'ADTO est fixé à BEAUVAIS, 10rue des Teinturiers.

Compte tenu de son intérêt général, je vous propose que notre commune y adhère, approuve les statuts de l'ADTO, s'engage à acquérir une action d'un montant de 50€ (plus de 25€ de frais d'enregistrement) et à verser l'abonnement dont le montant est fixé par le conseil d'administration.

Le montant de l'action étant en section d'investissement, le Conseil Municipal prend l'engagement d'inscrire les dépenses au compte 271.

L'abonnement est annuel. Il part du 1<sup>er</sup> jour du mois qui suit la date de visa de la Préfecture sur la délibération jusqu'au 31 décembre de la même année.

Il est basé sur la population municipale, telle qu'elle ressort du dernier décret publié par l'INSEE lors de l'établissement de la facture.

Le montant a été fixé par le Conseil d'Administration du 15 mars 2013 comme suit :

COLLECTIVITES	De 0 à 10.000hab	1€/habitant
	De 10.001 à 40.000hab	0.10€/habitant
	De 50.001 et au-delà	0.01€/habitant

La commune est considérée comme la structure de base adhérente.  
Je vous propose, en ma qualité de maire, de représenter la commune au sein de l'assemblée générale.

Le maire explique par ailleurs au conseil qu'il est nécessaire de produire une nouvelle délibération pour permettre d'ajuster le coût de l'étude préalable à l'assainissement, à savoir étude « parcellaires, topographique et géotechnique ». Le montant évalué par l'agence de l'eau était de 40 KE. L'ADTO nous conseille de relever le montant à 56 KE HT au cas où l'étude soit supérieure au montant fixé initialement. Ceci afin de nous permettre d'être couvert par les subventions;  
Après délibération, le conseil autorise le maire à déposer un nouveau dossier auprès du Conseil général et de l'Agence de l'eau avec le montant modifié.

## **5. Fleurissement.**

Suite à un courrier reçu en mairie, le maire indique que le jury départemental nous a classé 6ème pour la tranche des communes de 500 à 1000 habitants. Notre commune ne sera donc pas présentée au jury régional pour concourir à la 1ère fleur. Cependant, ce n'est que partie remise. Le maire tient à féliciter et encourager toutes celles et ceux qui s'activent dans le fleurissement autour des conseillers municipaux Daniel et Yannick Herbain, de l'adjointe au cadre de vie Véronique Joly.

Le maire encourage à la poursuite des actions sur la commune et souligne qu'il est nécessaire de se rapprocher à présent des conseils du CAUE et du CPIE.

## **6. Point école.**

Sabrina Derriche fait un point sur la rentrée et la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. La mise en place est progressive et ne soulève pas encore trop de commentaires. Il est préférable de faire un vrai point à la fin de l'année civile déjà. Le mercredi, une vingtaine d'enfants sont gardés l'après midi.

## **7. Questions diverses.**

**Ruelle des vignes.** Alain Martin indique que des lumières de lampadaires sont défectueuses et qu'il est nécessaire de prévoir leur remplacement.

**Rue du Noyer.** Francis Meunier lit une lettre qu'il a reçue dans sa boîte concernant la vitesse des véhicules. Le maire indique en réponse être informé puisque c'est une réponse qu'il a faite à un riverain en indiquant que des ralentisseurs allaient être installés avant la fin de l'année 2014.

**Rue Rambure.** Francis Meunier s'interroge sur la nature des travaux de façade réalisée par les nouveaux propriétaires de la maison de Mme Sucet. Un contact sera pris avec eux.

**35 clochers.** Laurence Cohen-Carraud indique que le festival des 35 clochers se déroulera les 4 et 5 octobre et que l'église d'Auger sera ouverte au public dimanche.

**Bâtiment cantine.** Frédéric Mommelé indique que la protection du mur nord de la cantine est dégradé. Les adjoints Meunier et Lamoureux vont se rapprocher de l'entreprise Cobat pour examiner les choses.

**Massage Thaï.** Patrick Lamoureux indique qu'une habitante de Chaumont aimerait disposer d'une salle pour proposer des massages. Elle a d'ailleurs proposé ses services lors de la brocante. Le maire répond que oui, qu'elle peut se rapprocher de l'association

Yoga et qu'elle peut disposer de la salle du préau en dehors des périodes scolaires. Il faut qu'elle se rapproche du secrétariat de mairie.

**Stade.** Patrick Lamoureux indique que le club de football est bien reparti. L'équipe de seniors dispose d'un nouveau maillot offert par le directeur de **Carrefour Venette**. Il tient aussi à souligner la qualité du travail de l'employé municipal, Patrick Lafleurière, car cela a permis de remettre en marche les équipements du vestiaire à un prix très maîtrisé.

**Sablière.** Laurent Desmet souligne que l'exploitation des parcelles de bois privés situés vers la sablière a engendré des dégradations sur le chemin d'accès. Et que pour le moment il n'a constaté aucune intervention des exploitants pour le remettre en état. Par ailleurs, Laurent Desmet indique qu'un tas de terre obstrue l'entrée à une parcelle.

**GTR-Gaz.** Laurent Desmet a constaté que le ruban de goudron posé au lieu de passage de la canalisation de gaz a mal été exécuté. Il sera nécessaire de le signaler. Le maire répond qu'il l'a vu aussi et qu'il a déjà demandé à GTR-Gaz de reboucher les trous situés à proximité des travaux.

**Boulangerie.** Fabrice Dalongeville indique que Katja, notre boulangère, a pris la décision d'arrêter son activité. Le maire regrette cette décision et remercie Katja pour sa volonté de maintenir une tournée dans notre commune. La boulangère est reprise par celle de Béthisy. Une tournée est pour le moment maintenue.

**Parc Astérix.** Le maire indique qu'une dizaine d'enfants de la commune participeront encore cette année au programme 1 000 enfants au Parc Astérix organisé par le Conseil Régional de Picardie.

**Concordia.** Le maire demande à Nadine Lemoine de présenter cette association. Concordia est une association qui vise plusieurs objectifs : contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux d'intérêt collectif; de favoriser la libre circulation des personnes et des idées dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix; de promouvoir un projet éducatif, encourageant la citoyenneté des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

Concrètement, des ados ou des adultes participent pendant des séquences de trois semaines à des chantiers locaux. Ca peut être restaurer un lavoir, un mur de cimetière, un sentier de randonnée, etc. Le coût pour la commune est modeste, entre 2 500 euros et 5 000 euros. Il faut également compter la fourniture des matériaux.

Les bénévoles ou professionnels de Concordia peuvent aussi nous aider lors de la journée citoyenne que nous organiserons en avril 2015. D'ici là, nous devons déposer un dossier avant décembre pour monter une première opération l'été 2015.

Ordre du jour étant clos, le conseil est levé à 21h45.

Le Maire,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal,